Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2026 - 26739 - 2011 B 02442 - 533 943 809 - A.E.D AUTO ECOLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A.E.D AUTO ECOLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 euros

Siège social : 21 Grande Rue, 91580 ÉTRÉCHY

533 943 809 RCS ÉVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 16 OCT. 2026
Numéro : 6739

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 13 h 00, les associés de la société **A.E.D AUTO ECOLE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 euros, divisé en 3 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- **Monsieur David RICCIOTTI**, titulaire de 2 250 actions en pleine propriété,
- **Madame Aurore TOP**, titulaire de 750 actions en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant la totalité des 3 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur David RICCIOTTI**, en sa qualité de Président de la société.

Madame Aurore TOP est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions.
4. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,

- le rapport sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions soumises au vote.

Le Président précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément à l'article L. 232-1 IV du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice net de **863,58 euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et constate que le plafond légal de la réserve légale est atteint (300,00 euros).

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **863,58 euros** de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice 2025 :** 863,58 euros
- **Augmenté du report à nouveau créditeur antérieur :** 8 054,86 euros
- **Total à affecter : 8 918,44 euros**

 AR AR

Affectation :

- **Dotation à la réserve légale :** 0,00 euro *(plafond atteint)*
- **Au compte « Report à Nouveau » : 863,58 euros**

Le compte « Report à Nouveau » est ainsi porté de 8 054,86 euros à **8 918,44 euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées (ou constate l'absence de nouvelles conventions au cours de l'exercice).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les associés.

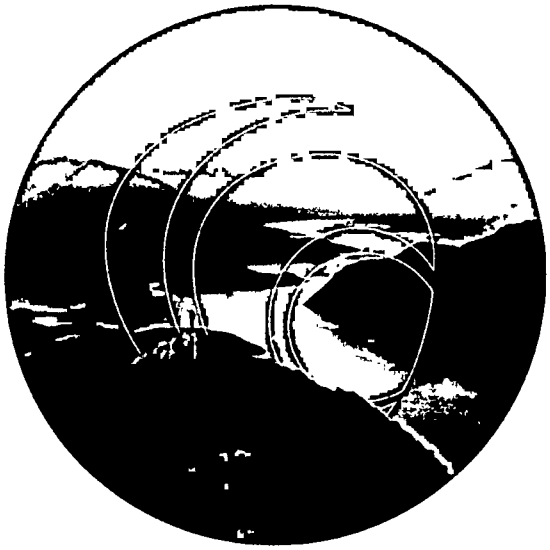
David RICCIOTTI

Président et associé

Aurore TOP

Associée

STREET CONDUITE
SAS A.E.D Auto Ecole
21 grande rue 91580 ETRECHY
Tél. : 06 08 26 42 78
RCS 533 943 809 00046



SAS AED AUTO ECOLE

États financiers

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

21 GRANDE RUE 91580 ETRECHY

SIREN : 533943809

bakertilly

Sommaire

0. 1. Attestation de présentation des comptes p. 3

1. États financiers p. 4

1. 1. Bilan actif p. 5
1. 2. Bilan passif p. 6
1. 3. Compte de résultat p. 7

2. Note jointe aux comptes annuels p. 8

3. Détail du bilan p. 11

3. 1. Bilan actif détaillé p. 12
3. 2. Bilan passif détaillé p. 13

4. Détail du compte de résultat p. 15

4. 1. Compte de résultat détaillé p. 16

5. Soldes intermédiaires de gestion p. 18

5. 1. Soldes intermédiaires de gestion p. 19
5. 2. Soldes intermédiaires de gestion détaillés p. 20

6. Documents fiscaux p. 22

6. 1. AED_AUTO_ECOLE-IS-Normal-2025 p. 23

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SAS AED AUTO ECOLE relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes de la période pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	147 153,81
Chiffre d'affaires	384 907,39
Résultat net comptable	863,58

Fait à Dourdan

Le 28 avril 2026

Pour Baker Tilly STREGO

Sandrine Becuwe

BECUWE Sandrine

Certifié par yousign

Expert-comptable

États financiers

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	245 581,36	- 148 221,99	97 359,37	55 274,23
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 444,72		2 444,72	2 444,72
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**248 026,08**	**- 148 221,99**	**99 804,09**	**57 718,95**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	978,14		978,14	978,14
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	864,00		864,00	864,00
Avances et acomptes versés sur commandes	3 973,33		3 973,33	500,00
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	9 549,85		9 549,85	15 337,16
Autres créances	1 448,37		1 448,37	3 421,32
Charges constatées d'avance	7 731,09		7 731,09	
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	22 804,94		22 804,94	17 398,69
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**47 349,72**		**47 349,72**	**38 499,31**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	**295 375,80**	**- 148 221,99**	**147 153,81**	**96 218,26**
(1) Dont à moins d'un an (brut)	2 444,72			
(2) Dont à moins d'un an (brut)	18 729,31			
Clause de réserve de propriété - Immobilisations				
Clause de réserve de propriété - Stocks				
Clause de réserve de propriété - Créances				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois) Total	31/12/2024 (12 mois) Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1)	3 000,00	3 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équilvalence		
Réserves		
Réserve légale	300,00	300,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 054,86	- 1 311,07
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	863,58	9 365,93
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**12 218,44**	**11 354,86**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (2)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 086,33	23 412,55
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	96,00	466,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 790,28	3 683,21
Dettes fiscales et sociales	37 133,95	25 880,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 808,96	7 725,88
Produits constatés d'avance	20 019,85	23 695,50
TOTAL DES DETTES (III)	**134 935,37**	**84 863,40**
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	**147 153,81**	**96 218,26**
(1) Dont versé	3 000,00	3 000,00
(2) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	134 839,37	
(3) Dont emprunts participatifs		